



VILLE DE SAINT MICHEL DE MAURIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°091

Séance du 30 août 2019

Le 30 août 2019 à 19 Heures 15 minutes, Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel GALLIOZ, Maire.

M. A. DUFOUR, Maire Délégué de BEAUNE.

Mmes et MM. : G. BOIS, J.P. EXARTIER, S. BOUILLARD-FREULARD, P. SAYETTAT et , Adjoint(e)s.

Mmes et MM. : J.M. BERNARD, C. ASTIER, B. DEGLI-ESPOSTI, C. VIGNOUD, B. REYNAUD, O. GIGANTE, D. PERRET, D. AYMARD, P. MORARD-CHATAIGNIER, A. SALOMON-MASCIA et G. MANCUSO

A l'exception de : J.L. ALBRIEUX (pouvoir à S. BOUILLARD), I. SAINTIER (pouvoir à P. SAYETTAT), Mme I. GROS, Maire Déléguée de THYL (pouvoir à JP EXARTIER), G. ROSSERO (pouvoir à C. ASTIER), L. DUPONT (pouvoir à O. GIGANTE), L. BOIS (pouvoir à G. BOIS)

Absents excusés :

Secrétaires de séance : O. GIGANTE

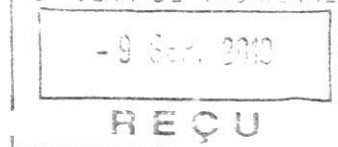
Date de Convocation : 23 août 2019

C.M. en exercice : 23

Présents : 17

Votants: 33
ST JEAN DE MAURIENNE

Fermeture de la Trésorerie – Motion



La réorganisation du réseau des trésoreries municipales est en cours de préparation dans le cadre du projet de réforme Action Publique 2022. La Direction générale des Finances Publiques prévoit en Savoie, la fermeture de toutes les trésoreries de proximité (18) et le regroupement de leurs fonctions au sein de cinq trésoreries (Chambéry, Alberville, Saint Jean de Maurienne, Moutiers, Aix les Bains). La Trésorerie de Saint Michel de Maurienne est concernée par cette fermeture, 16 ans après les travaux d'aménagement financés par la commune et la communauté de communes.

Cela constitue une vraie perte de proximité et demandera dans certains cas à se déplacer à plus de 50 km pour avoir un rendez vous physique, alors même que la proximité entre la commune et la Trésorerie permet de nouer un contact direct avec le Trésorier ce qui facilite les relations et le suivi comptable.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la dématérialisation toujours plus importante des procédures qui, si elle facilite la vie des usagers, anonymise les relations et peut être un véritable facteur d'exclusion pour une partie de la population. A moyen terme, l'information des usagers serait transférée dans les Maisons de Services Au Public (MSAP) rebaptisées Maison France Services. Toutefois, le service ne sera pas assuré à la hauteur de ce qu'il peut être aujourd'hui et le financement annoncé par l'État ne semble pas assuré dans la durée.

Cette réforme menée sans concertation va à l'encontre d'une revendication mainte fois exprimée en début d'année 2019 durant le Grand Débat. Il s'agit d'une nouvelle étape vers la désertification des territoires en matière de services publics.

De ce fait, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Rejette le projet actuel de fermeture des trésoreries et demande qu'une réelle concertation s'engage sur le fonctionnement des services publics dans les territoires.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,

J.M. GALLIOZ

